

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009040

Signataire : DAF

OBJET :Attribution d'une subvention d'équipement à la caisse des écoles d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la commune,

Considérant les dépenses d'investissements de la caisse des écoles relatives à la réhabilitation du centre d'Asnières sur Oise,

Considérant l'utilisation de cet établissement pour les besoins propres de la ville,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer à la caisse des écoles d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 200 000 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice au compte 204.

Le Maire

Jacques SALVATOR